

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03067
Numéro SIREN : 412 280 737
Nom ou dénomination : SNCF RESEAU

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 31636

certifié conforme à l'original

SNCF Réseau

Société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 621 773 700 euros
Siège Social : 15/17 rue Jean-Philippe Rameau – 93 200 SAINT-DENIS
RCS BOBIGNY 412 280 737
(la « Société »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux,
Le douze juillet,
A 16h30,

L'Associé Unique de la Société, SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF (RCS Bobigny 552 049 447) s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire (l' « **Assemblée Générale** ») par visioconférence Teams, sur convocation du Conseil d'administration (le « **Conseil d'Administration** »), conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par le biais du service de signature électronique Docusign par Madame Marie Savinas,, mandataire dûment désignée par le représentant de l'Associé Unique de la Société en tant que membre de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc Lallemand, en sa qualité de président du Conseil d'Administration (le « **Président** »).

La Société étant à associé unique, aucun scrutateur n'est désigné.

Madame Bérénice Combette est désignée comme secrétaire (la « **Secrétaire** »).

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que l'actionnaire unique présent ou représenté possède la totalité des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ernst & Young, Audit représenté par Monsieur Nicolas Pfeuty, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est présent.

PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent.

Le représentant du Comité social et économique, Monsieur Yves Decelle, régulièrement convoqué, est absent.

Assiste également à cette Assemblée Générale Madame Isabelle Hazard, directrice juridique et de la conformité SNCF Réseau.

Le Président a mis à la disposition de l'Associé Unique :

- la biographie de Monsieur Grégoire DE LASTEYRIE,

- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Le Président précise que la nomination d'un administrateur par SNCF SA actionnaire unique doit impérativement intervenir avant le prochain conseil d'administration de SNCF Réseau prévu le 21 juillet prochain afin que le conseil soit valablement constitué. Dans ces conditions, le délai de convocation de 15 jours de l'assemblée générale prévu à l'article R.225-69 du code de commerce n'a pas pu être respecté.

Dans la mesure où SNCF SA, actionnaire unique détenant 100% des actions de SNCF Réseau :

- a donné son accord sur la réduction de ce délai,
- est présente à cette assemblée générale,

le non-respect de ce délai ne saura être, en application de l'article L.225-104 du code de commerce, une cause de nullité de la présente assemblée et des décisions prises par elle.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un administrateur
- Pouvoirs

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte et offre la parole à l'Associé Unique pour toute question qu'il pourrait avoir.

En l'absence de question, le Président met successivement aux voix les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Nomination d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Grégoire DE LASTEYRIE, en qualité d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, à compter de ce jour, en remplacement de Mme Valérie PECRESSE, démissionnaire.

La durée du mandat d'administrateur à exercer par Monsieur Grégoire DE LASTEYRIE, en application des Statuts de la société, est la durée restant à courir du mandat de sa prédécesseur, soit jusqu'en 2024, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Grégoire DE LASTEYRIE a confirmé accepter cette nomination et ne faire l'objet d'aucune incapacité, déchéance, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'accès au mandat susvisé

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de la Société déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

DocuSigned by:

5BAC987CF575447...

Le Président
Monsieur Luc Lallemand

DocuSigned by:

E2BAD90625DC4E8 .

La Secrétaire
Madame Bérénice Combette